

BUREAU

Séance du 22 juin 2023

Délibération BU_20230622_002

Marchés de fourniture de châssis pour les Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (lot n°1) passés avec l'entreprise FAURIE AUTO CHATEAUROUX et l'entreprise PETIT PICOT (lot 2) - avenants n°1 et 2

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2020-12-27 relatif à la fourniture de châssis et d'équipements pour les Véhicules de Secours et d'Assistance au Victimes (lot n°1) passé avec l'entreprise FAURIE AUTO CHATEAUROUX SAS ;

Vu le marché n°2020-12-28 relatif à la fourniture de châssis et d'équipements pour les Véhicules de Secours et d'Assistance au Victimes (lot n°2) passé avec l'entreprise PETIT PICOT ;

Vu les projets d'avenants n°1 et 2 ci-annexés ;

Considérant la hausse importante des coûts de production et d'approvisionnement ;

Considérant l'interdiction de vendre à perte ;

DECIDE :

Article unique. Les avenants n°1 et n°2, ci-annexés, aux marchés n° 2020-12-27 et n° 2020-12-28 relatifs à la fourniture de châssis et d'équipements pour les Véhicules de Secours et d'Assistance au Victimes, passés avec l'entreprise FAURIE AUTO CHATEAUROUX SAS et l'entreprise PETIT PICOT sont approuvés et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à les signer.

Marc FLEURET